



Mission 8

Actions européennes et internationales, fonds européens

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2025

Session de décembre 2024

\\ Synthèse de la mission

La Mission 8 regroupe l'ensemble des programmes supports à l'action européenne et internationale de la Région visant à conforter le rayonnement de la Bretagne et sa place en Europe et à l'international.

L'action internationale vise à créer ou à maintenir les liens existants avec des partenaires à l'étranger, qu'ils soient d'ordre économique, culturel, touristique, universitaire ou encore sportif. Priorisée sur l'Europe et tout particulièrement les pays celtiques et la Wielkopolska, l'action internationale de la Région vise à accroître le rayonnement du territoire dans un contexte de mondialisation des échanges économiques et humains, pour une attractivité maîtrisée.

En dehors de l'Europe, dans un objectif de ciblage, la Bretagne a décidé de renforcer ses relations avec le Japon en priorité compte tenu de ses forts liens en termes d'échanges économiques, culturels et patrimoniaux. En dehors de cette priorité, la Bretagne soutiendra des projets concrets basés sur des thématiques précises en Allemagne, au Canada, en Chine (province du Shandong) ou encore avec l'Australie méridionale.

L'action européenne, quant à elle, vise à faire de la Bretagne une région pleinement reconnue en Europe, dont la voix porte au sein des institutions communautaires, et qui sait tirer le meilleur parti des financements européens pour le développement de son territoire.

Cela passe par une présence forte à Bruxelles, au plus près des lieux de débats et de négociations. La Bretagne est ainsi présente à travers sa Maison de la Bretagne Europe au cœur des institutions mais aussi de réseaux européens comme le Comité des Régions. Son rôle de veille et de soutien aux actions de lobbying permet d'anticiper les conséquences des politiques européennes et de défendre la vision et les intérêts de la Bretagne auprès du Conseil, du Parlement et de la Commission Européenne.

Cela passe également par la gestion directe des fonds européens qui, depuis 2014, incombe majoritairement aux Régions.

→ **Clôturer financièrement les programmes 2014/2020, tant sur leur volet initial que sur les crédits complémentaires issus du Plan de relance européen**

Initialement dotée de 795,8 M€, l'enveloppe financière de ces fonds européens a connu une forte hausse en 2021 (enveloppes de relance et transition FEADER) pour atteindre dorénavant près de 1,050 Mds d'euros pour la période 2014-2023. S'y ajoutent également, et jusqu'en 2027, de nouvelles dotations financières, à hauteur d'environ 630 M€ pour les crédits gérés directement par la collectivité.

Les programmes 2014-2020 gérés par la Région ont, pour l'essentiel, clôturé leur programmation. Non seulement l'intégralité des enveloppes FEDER, FSE et FEAMP a été attribuée pour financer de multiples projets, mais la Région devrait percevoir (sous réserve des ultimes audits en cours) la totalité de l'enveloppe FEDER et FSE (soit 462,3 M€), ainsi que du FEAMP (56 M€). Au total, en intégrant les crédits européens gérés par les services de l'Etat sur le Fonds Social Européen, ce sont ainsi près d'1,2 Mds d'euros de fonds européens qui accompagnent le développement régional et local depuis 2014, pour un total de plus de 50 000 projets ; **en moyenne, chaque jour, 10 nouveaux projets sont soutenus par l'Europe en Bretagne.** La clôture du FEADER ayant été décalée d'une année à la suite du plan de relance et d'une phase de transition vers la nouvelle programmation, un bilan précis sera fait lors d'une session en avril 2025, intégrant les dernières perspectives pour ce fonds (plus de 100% de programmation et 87% de paiement au 1^{er} octobre 2024).

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission 8

PR0801

PR0802

PR0803

PR0807

PR0808

→ Amplifier le démarrage dynamique de la nouvelle période de programmation 2021/2027

Concernant les nouveaux programmes, tous les fonds ont dorénavant démarré la sélection des dossiers, la Bretagne étant située dans le peloton de tête des régions françaises et européennes sur la programmation FEDER/FSE+ avec un tiers de l'enveloppe programmée. Les paiements sont également engagés pour les dossiers FEDER, FSE+, FEADER et FEAMPA, le seuil du premier dégagement d'office des crédits européens de fin 2025 étant sous contrôle.

L'année 2025 est donc à la fois une année de concrétisation avec la clôture définitive des fonds FEDER, FSE et FEAMP 2014-2020 mais aussi la clôture du FEADER 2014-2022. C'est aussi une année d'accélération de tous les fonds de la génération 2021-2027 (y compris du FEADER 2023-2027) avec comme objectif de maintenir le bon avancement constaté en 2024.

Mais 2025 sera aussi l'année de lancement des discussions sur les futures politiques européennes post 2027 (cohésion, agricole et pêche notamment), les propositions de la Commission étant attendues au printemps, en lien avec le projet de nouveau Cadre financier pluriannuel. La Région sera très attentive et se mobilisera à Bruxelles afin que ces politiques puissent obtenir un budget à la hauteur des ambitions des transitions en cours, et à Paris pour éviter toute tentative de renationalisation de la gestion des fonds européens.

→ International / Pays celtiques, priorisation des actions, nouvelle feuille de route solidarité internationale...

Après une année 2024 marquée par la mise en œuvre des politiques internationales votées en 2022 (Bretons du monde) et 2023 (stratégie internationale) mais aussi par l'adoption de nouveaux dispositifs (mobilité internationale, solidarité internationale et coopérations), l'année 2025 sera une année de premiers bilans et d'adaptations éventuelles pour optimiser leur impact.

Un bilan sera réalisé sur les nouveaux dispositifs en matière d'aide à la mobilité internationale des jeunes bretonnes et bretons marqués par l'arrimage de ces aides à la stratégie internationale. En effet, il est prévu dorénavant une priorisation sur les 3 grands territoires que sont les pays Celtes (incluant dorénavant les îles anglo-normandes), la Wielkopolska et le Japon.

Concernant la solidarité internationale, un premier bilan sera réalisé à la suite de la modification des dispositifs tenant compte de l'évolution du contexte géopolitique, rendant notamment impossible toute aide sur la zone du Sahel.

La stratégie internationale ayant priorisé fortement les zones géographiques, l'effort sera maintenu pour continuer à dynamiser les actions de coopérations internationales sur les zones prioritaires, et notamment avec le Pays de Galles dans le cadre d'un appel à projets conjoint. Les projets situés hors zones prioritaires seront soit maintenus (40 ans de la coopération avec le Shandong, relance de la coopération avec l'Australie méridionale), soit revus à la baisse ou arrêtés, en tenant compte des nouvelles contraintes budgétaires. Dans cette logique, les projets situés hors zones prioritaires et territoires de coopération feront l'objet d'un appel à projets limité dans le temps.

Le dynamisme de la politique en faveur des bretonnes et des bretons du monde sera poursuivi et amplifié. Après une année 2024 marquée par une forte augmentation de la création de nouvelles associations bretonnes à l'étranger (Ecosse, Galice, etc.) et des projets portés par la diaspora, 2025 sera l'occasion de consolider l'accompagnement et de valoriser les premiers résultats obtenus notamment à travers les « ambassadeurs » bretons reconnus depuis 3 ans.

Enfin, la Région prévoit de réduire sa participation aux réseaux nationaux et internationaux en ne soutenant que quelques réseaux thématiques présents à Bruxelles utiles pour sa stratégie de lobbying (Earlall sur la formation professionnelle, Errin sur l'innovation...).

Programme 801

Actions européennes et internationales

\\ Raison d'être du programme

Le programme 801 contribue à l'attractivité et au rayonnement de la Bretagne à travers le développement d'actions à caractère européen ou international. Ces actions peuvent être soit réalisées sur le territoire breton, avec pour objectif l'ouverture à l'Europe et au monde ainsi qu'aux enjeux de la coopération à l'internationale des Bretons, soit à l'étranger avec pour objectif d'aider et de stimuler des projets de coopération avec d'autres régions dans le monde.

2025 sera la deuxième année de la mise en œuvre de la stratégie internationale, renouvelée et votée en décembre 2023, au travers notamment de 4 grands axes : le renforcement de l'axe celtique, la poursuite de nos autres coopérations internationales resserrées (Wielkopolska et Japon prioritairement), la poursuite de la politique « Bretonnes et Bretons du monde » et le renforcement au sein de cette stratégie de la mobilité internationale des jeunes. L'année 2025 sera l'occasion également d'observer l'impact des nouvelles aides en matière de soutien à la mobilité des apprenants.

En matière de solidarité internationale, 2025 sera l'occasion de poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle stratégie, notamment le nouvel appel à projet multiacteurs et de conforter la nécessité de mieux accompagner les acteurs bretons.

\\ 2025 en actions

→ Assurer et améliorer la visibilité de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux

La Maison de la Bretagne Europe à Bruxelles désormais internalisée dans les services régionaux priorisera son action après l'année électorale européenne, tout spécifiquement sur le suivi des travaux sur les futures politiques européennes post 2027 (politique de cohésion, politique agricole commune, politique commune des pêches...). Sur les autres domaines, une veille sera maintenue.

Après l'adoption et le lancement des premiers appels à projets sur les espaces de coopération interrégionale européen (Atlantique, Mer du Nord, Europe du Nord-Ouest et Europe), 2025 sera une année de continuité dans la mobilisation de la Région pour amplifier la mobilisation des acteurs bretons et aussi assurer la place du territoire breton dans les programmes pour la future programmation post 2027. La Région se mobilisera au sein des instances nationales et européennes à cet effet.

Enfin, elle continuera dans la même logique, son accompagnement auprès des porteurs de projets sur certains programmes sectoriels gérés en direct par la Commission Européenne (Erasmus + sport, Europe Creative, Life, CERV...), et spécifiquement le programme Erasmus+ via le réseau des développeurs et un renfort au sein de ses équipes.

→ Renforcer le rayonnement de la Bretagne à travers ses coopérations européennes et internationales en privilégiant une approche de diplomatie et à travers les acteurs bretons dans le monde.

2025 verra la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie internationale de la Région votée en décembre 2023. Tenant compte du contexte politique et social, elle priorisera les actions autour de 3 grands axes pour nos coopérations prioritaires :

- Un axe « celtique » prioritaire, renforcé par la mise en œuvre des accords de coopération signés à l'occasion du FORUM CELTE d'août 2023 avec notamment le Pays de Galles, l'Irlande, l'Écosse et la Galice (où un rapprochement au-delà de la lettre d'intention déjà signée sera envisagé). La déclinaison de la feuille de route de la diplomatie celtique réunissant l'ensemble des 7 partenaires celtes, sera également une

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation de programme de

300 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

3 155 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

300 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 130 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

action majeure pour cette année 2025. Le rapprochement initié avec les îles anglo-normandes (bien que non celtiques), dans le domaine du maritime relèvera de cette action prioritaire.

- 2025 sera l'année de célébration des 20 ans de la coopération avec la Wielkopolska. Un déplacement institutionnel est prévu, et le travail spécifique pour accompagner les actions autour de l'égalité femmes-hommes, sera poursuivi. La concrétisation des relations nouées lors des déplacements au Japon de 2022 et de 2024, sera poursuivie en 2025.
- Selon une approche plus thématique, une stabilisation de nos relations avec la province chinoise du Shandong autour des enjeux de lutte contre le réchauffement climatique et d'échanges éducatifs marqués par les 40 ans de cette coopération sera effectuée. La poursuite des actions menées avec la Grand'Anse et le renouvellement de la coopération avec l'Australie méridionale sur des bases nouvelles et plus restreintes seront mis en œuvre.

Nouveau programme adopté à la session de décembre 2022, le dispositif « Bretonnes et Bretons à travers le monde », structuré autour de 3 axes principaux, entrera dans sa 3^{ème} année de mise en œuvre. Cette politique s'inscrit désormais pleinement dans la stratégie internationale et rencontre un véritable succès auprès des acteurs qui se saisissent de cette aide pour communiquer et valoriser l'action des Bretonnes et des Bretons à l'étranger.

→ Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant les initiatives solidaires

La nouvelle stratégie internationale en matière de solidarité internationale votée en décembre 2023, déclinée en partie en 2024, verra la poursuite de son déploiement. L'année 2025 sera ainsi l'occasion de dresser un premier bilan sur l'évolution des dispositifs de soutien aux associations. Pour rappel, ceux-ci se traduisent par une réévaluation du taux d'accompagnement, la création d'un nouvel appel à projet et par un renforcement des modalités d'accompagnement des acteurs bretons de la solidarité internationale (relation avec le Réseau Bretagne Solidaire).

→ Renforcer la conscience européenne et internationale, notamment des jeunes

En matière d'information européenne, et en cette année d'élections européennes, la Région va poursuivre ses interventions dans les lycées opérées par la Maison de l'Europe de Rennes-Europe Direct Bretagne sur l'ensemble du territoire breton. La Région continuera également à développer des outils pédagogiques numériques pour sensibiliser les jeunes à l'Europe visant, cette fois-ci, à la découverte des institutions européennes et de leur fonctionnement. Il s'agira également d'accompagner les initiatives à destination des jeunes visant à renforcer leur sentiment d'appartenance à l'Europe. Pour cela, elle entend soutenir en Bretagne l'organisation d'événements de type simulation du Parlement Européen (ou autres institutions européennes) qui présentent un intérêt pédagogique, démocratique et d'éducation à la citoyenneté européenne active.

Concernant la mobilité internationale, le pilotage du Comité Régional de la Mobilité (COREMOB) sera poursuivi dans le cadre du plan pluriannuel 2022/2027. La mise en œuvre des 4 axes stratégiques (informer, former, développer et analyser) sera ainsi facilitée avec le soutien apporté aux différents acteurs associatifs en responsabilité de ceux-ci. Un regard spécifique sera porté sur la Mobilité entrante. Le réseau breton des développeurs de la mobilité européenne, composé de 55 membres, contribuera à la formation des porteurs de projets Erasmus+ en lien avec les Agences Erasmus+ et le Rectorat d'Académie. De plus, les partenariats avec les opérateurs nationaux, tels que France Volontaires et OFQJ-Office Franco-Québécois de la Jeunesse, verront en 2025 la concrétisation de ces conventionnements par l'accueil de 4 jeunes volontaires.

En lien avec la nouvelle stratégie internationale votée en décembre 2023, les nouveaux dispositifs régionaux de soutien à la mobilité individuelle et collective des lycéens (ex-Karta) et étudiants, mis en place en septembre 2024, seront poursuivis. L'année 2025 permettra de dresser un premier bilan à l'issue de l'année scolaire 2024/2025, et ce, avec une attention particulière portée sur la lisibilité des actions proposées, la simplicité des modalités des actions pour les acteurs et l'inclusion des publics les moins favorisés. Enfin, le *consortium* Erasmus+, dénommé B-MOUE et porté par la collectivité régionale avec, pour l'année 2025, 26 établissements de formation sanitaire et sociale, continuera à encourager les mobilités d'élèves, d'étudiants et l'accueil de professionnels européens.

Programme 802

Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

\\ Raison d'être du programme

Sous Autorité de gestion du Conseil régional, le programme 802 permet de rendre compte de l'avancement physique et financier de la mise en œuvre du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014/2020.

Il porte également, pour le FEDER, les autorisations de programme et d'engagement ainsi que les crédits de paiement permettant la programmation des dossiers et, in fine, le versement des aides aux bénéficiaires.

Pour le FSE, le bénéficiaire final de l'aide communautaire est le Conseil régional de Bretagne, le FSE venant en remboursement de ses propres dépenses. Aucune autorisation de programme ou d'engagement, ni crédits de paiement, ne sont, de fait, requis.

Doté pour la période 2014/2020 d'une enveloppe de 455.1 M € de FEDER et de FSE (dont 92.8 M € au titre du plan de relance REACT EU), le programme est désormais clôturé sur le plan des engagements.

Aussi, 1035 projets ont bénéficié d'un soutien FEDER ou FSE pour un montant total de plus de 474 M € de crédits :

- Sur le FEDER, 1028 projets ont été soutenus :
 - hors plan de relance React-EU, 895 projets ont été programmés pour 304 M € soit 99.2% des crédits ;
 - sur le plan de relance, 136 projets ont été programmés pour 95.5 M € soit 103 % des crédits ;
- Sur le FSE, 6 projets consistant en des marchés publics de formation en faveur de demandeurs d'emploi (correspondant à 345 lots) ont été programmés pour 66.8 M€, soit 112% des crédits européens alloués.

\\ Propositions budgétaires

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

5 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

500 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

\\ 2025 en actions

→ Clôturer le paiement des derniers dossiers

Sur le plan des paiements, à date de clôture de ce rapport, seule une dizaine de dossiers FEDER restent en traitement. L'aboutissement des vérifications de gestion sur ce programme au titre du FEDER devrait être effective au plus tard début 2025 et permettra de clôturer définitivement les paiements sur ce programme.

Les dépenses au titre du FSE ont d'ores et déjà été intégralement transmises à la Commission européenne.

Au regard du montant total de dépenses déclarées sur l'ensemble du Programme, l'intégralité des fonds prévus à la maquette financière initiale devrait être perçue par la Région permettant ainsi le paiement de l'intégralité des porteurs de projet.

→ Engager le processus de clôture du Programme auprès de la Commission européenne

L'année 2025 sera consacrée à l'engagement du processus de clôture administrative et comptable du Programme auprès de la Commission européenne.

L'appel de fonds intégrant les dernières dépenses du programme devra se tenir avant le 31 juillet 2025.

Par ailleurs, l'élaboration des documents de clôture notamment du rapport final de mise en œuvre devra s'engager ; la date limite prévue réglementairement est fixée au 15

février 2026. Devront aussi être terminés à cette date l'ensemble des travaux de l'Autorité d'audit et de l'Autorité de certification. La première, portée par l'ANAFE (Autorité Nationale d'Audit des Fonds Européens – ex-CICC) est responsable de mener une dernière campagne d'audits d'opérations sur la base des derniers appels de fonds réalisés auprès de la Commission européenne, et de rendre un avis d'audit final sur ce dernier compte annuel. La seconde, portée par la DRFIP, aura la responsabilité de valider ce dernier compte annuel et de procéder aux vérifications comptables complémentaires prévues par la réglementation sur l'ensemble des paiements réalisés.

La clôture de cette étape est essentielle car, sous réserve d'échanges itératifs avec la Commission, elle donnera lieu au versement auprès de la Région des 10% de crédits non versés de manière systématique par la Commission européenne lors des appels de fonds et ce, depuis le début du programme. L'accord final de la Commission européenne n'est attendu que courant 2026 au plus tôt.

Programme 803

Programme FEDER-FSE+ 2021-2027

\\ Raison d'être du programme

A l'instar du programme 802 relatif au programme 2014-2020, le 803 porte, pour le FEDER, les autorisations de programme et d'engagement permettant la programmation des dossiers, ainsi que les crédits de paiement nécessaires au versement des aides aux bénéficiaires pour la programmation 2021-2027.

La Région, en tant qu'Autorité de gestion, réalise en effet le paiement direct aux porteurs de projets, et procède ensuite aux demandes de remboursement auprès de la Commission européenne par appels de fonds plusieurs fois dans l'année.

Pour le FSE+, le bénéficiaire final de l'aide communautaire étant de nouveau le Conseil régional de Bretagne, le FSE+ vient en remboursement de ses propres dépenses liées aux marchés de formation. Aucune autorisation de programme ou d'engagement n'est, de fait, requise, ni aucun crédit de paiement.

Doté d'une enveloppe de 379 M€ de FEDER et de FSE+ (hors crédits d'assistance technique), le programme repose sur 5 priorités :

- Développer la performance de la Bretagne par le soutien à la recherche et à l'innovation, aux entreprises et à la transformation numérique (FEDER)
 - Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen
 - Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes
 - Renforcer le potentiel productif de la Bretagne
 - Favoriser l'émergence et la mise en œuvre de stratégies numériques responsables
- Favoriser l'accès de toute la Bretagne au Très Haut Débit (FEDER)
- Soutenir la transition énergétique, écologique et climatique de la Bretagne (FEDER)
 - Augmenter la production et la distribution d'énergies renouvelables en Bretagne
 - Favoriser les mesures en faveur de l'efficacité énergétique
 - Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents
 - Diminuer la vulnérabilité de la Bretagne aux risques climatiques
 - Préserver et reconquérir la biodiversité
- Soutenir la transition vers des mobilités durables (FEDER)
- Former tout au long de la vie les personnes en recherche d'emploi pour leur permettre la définition d'un projet, l'accès aux connaissances et aux compétences (FSE+).

Dans la continuité de la dynamique engagée depuis le début du programme, la programmation s'avère dynamique. Plus de 118 M€ ont été d'ores et déjà engagés soit 31 % des crédits :

- 187 projets au titre du FEDER pour 99.6 M€ soit 31 % des crédits ;
- 1 premier projet au titre du FSE+ pour 18.6 M€ soit 32 % des crédits.

Sur le plan des paiements, 4.1 M € ont déjà fait l'objet d'un versement auprès des porteurs de projet. Les premiers appels de fonds auprès de la Commission européenne prévus au cours de l'année 2025 permettront ainsi leur remboursement des paiements réalisés auprès des porteurs.

\\ Propositions budgétaires

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

40 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

7 000 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

\\ 2025 en actions

→ Amplifier la dynamique de programmation des crédits

L'année 2025 sera consacrée à conforter la dynamique de programmation sur tous les dispositifs, dynamique nécessaire à l'atteinte des seuils de réalisation financière dès 2025.

Au titre du FEDER, sur la priorité 1, l'intégralité des dispositifs seront déployés au cours de l'année et permettront un engagement des crédits de plus de 50%.

Les volets innovation et entreprises s'ils sont d'ores et déjà caractérisés par un fort taux d'engagement devraient atteindre des taux de programmation de près de 60 % de l'enveloppe prévue à fin 2025. La programmation de 10 M € de FEDER en soutien au fonds de co-investissement Breizh Up, couplée à la dynamique de programmation sur les autres dispositifs (lancement d'un appel à projet sur les projets industriels innovants...), permettront de doubler l'engagement des crédits sur ces thématiques. Par ailleurs, sur les volets recherche et numérique, plus de 36% des enveloppes financières devraient être engagées à la fin 2025. L'appel à projet dédié aux lieux de médiation numériques, notamment ceux du réseau Visa, permettra de soutenir les actions en faveur de l'accès au numérique et des usages numériques.

La priorité 2 ne connaîtra pas de modification ; les 70 M € de FEDER ciblés sur le soutien au déploiement de la phase 3 du projet Bretagne Très Haut Débit ayant déjà été engagés en 2023.

Sur la priorité 3 dédiée au soutien à la transition écologique, énergétique et climatique, la dynamique de programmation devrait se poursuivre. Les appels à projet annuels relatifs à la préservation et la reconquête de la biodiversité seront renouvelés comme sur le volet changement climatique. L'ouverture d'un appel à projet multi-EnR permettra de dynamiser la programmation sur le volet production et distribution d'énergies renouvelables. Par ailleurs, en lien avec l'association SMILE qui accompagne et soutient le déploiement d'une série de grands projets industriels régionaux pour les smart grids, trois appels à projet seront lancés en 2025 permettant d'engager 4 M € de FEDER. Le taux de programmation sur cette priorité devrait ainsi s'établir à plus de 45 %.

Sur la priorité 4 relative à la mobilité urbaine durable, l'appel à projets lancé en 2023 en faveur des mobilités de porte à porte, de l'intermodalité et du développement du vélo sera renouvelé en 2025 permettant ainsi de porter le taux d'engagement à 30% des crédits minimum ; les projets issus des Investissements Territoriaux Intégrés de Rennes et Brest métropole contribueront également à l'accroissement du niveau d'engagement.

Au global, sur le volet FEDER, l'engagement des crédits devrait s'établir à plus de 57 % à la fin 2025.

Au titre du FSE+, une deuxième opération en faveur du retour à l'emploi, grâce à la formation qualifiante ciblant les personnes en recherche d'emploi (notamment des publics les plus éloignés de l'emploi), sera programmée début 2025, pour un montant de 26 M€. Le taux de programmation atteindra alors 78% des crédits.

En parallèle, le travail enclenché en 2024 sur l'étude des options de coûts simplifiés (OCS), qui sont des facilités offertes par la Commission européenne pour simplifier les procédures administratives, se poursuivra afin de déterminer leur transposition sur le programme régional et son calendrier.

→ Répondre aux exigences communautaires de performance et de qualité

L'audit de système réalisé par l'autorité d'audit nationale en 2024 a conclu au bon fonctionnement du système. L'attribution du niveau de cotation 1 place ainsi la Région Bretagne au niveau d'assurance le plus élevé. Les quelques ajustements demandés seront finalisés début 2025.

L'année 2025 sera concernée par l'exercice dit « du dégagement d'office » consistant à justifier d'un seuil de réalisation financière au 31 décembre sous peine de retrait des crédits non consommés. L'atteinte de l'objectif annuel ne devrait pas, a priori, poser de difficultés compte tenu des projets déjà engagés. L'outil informatique développé contribuera d'ailleurs à améliorer l'efficacité des certifications donnant lieu aux remboursements à la Région.

Par ailleurs, conformément à la réglementation, le programme fera l'objet d'ici à mars 2025 d'une revue à mi-parcours de son avancée. Cette revue devra tenir compte, notamment, des progrès dans l'atteinte des cibles intermédiaires (réalisations physiques et financières), des évolutions socio-économiques, et des résultats éventuels d'évaluation. Cette revue aboutira à une révision du programme, permettant l'attribution définitive d'une fraction du budget initial ; ceci n'aura toutefois aucun impact sur l'enveloppe globale confiée en gestion, ces crédits étant déjà intégrés et acquis au territoire breton. L'évaluation conduite à cette occasion pourra permettre d'ajuster également les équilibres au sein de la maquette financière, le cas échéant.

Programme 807

Programme FEAMPA 2021-2027

\\ Raison d'être du programme

Le programme 807 sert de support à la mise en œuvre opérationnelle du Programme national FEAMPA 2021-2027, pour les dispositifs délégués en gestion au Conseil régional, désigné organisme intermédiaire.

Contrairement à la période 2014-2020 où la réalisation des paiements aux bénéficiaires avait été déléguée pour l'ensemble du programme à l'Agence des Services et de Paiement, la nouvelle organisation nationale de la gestion du FEAMPA pour 2021-2027 prévoit que chaque organisme gestionnaire de dispositifs effectue le paiement direct de l'aide européenne aux bénéficiaires.

Dès lors, la mise en œuvre financière du FEAMPA suit dorénavant les mêmes principes que celle du FEDER. Le programme 807 porte donc les autorisations de programme et d'engagement permettant la programmation des dossiers, ainsi que les crédits de paiement nécessaires au versement des aides aux bénéficiaires. La Région, en tant qu'organisme intermédiaire, réalise le paiement direct aux porteurs de projets, et est remboursée par la Commission européenne au fur et à mesure des appels de fonds réalisés au niveau national par l'Autorité de gestion (Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture - Ministère chargé de la Mer et de la Pêche).

Les autorisations d'engagement et de paiement ont été ouvertes en 2021 pour la totalité de la période de programmation, sur le périmètre des dispositifs régionaux délégués en gestion. Elles ont été complétées au BP 2023 au titre du guichet national innovation, que la Région Bretagne porte pour l'ensemble du territoire français.

Concernant les crédits de paiement, ils sont proposés au vote chaque année, sur la base des projections de paiements attendus dans l'année.

L'enveloppe FEAMPA totale pour la période 2021-2027 en subvention globale s'élève à 55,1 M€ hors assistance technique et guichet national innovation, répartie entre 3 priorités :

- favoriser une pêche durable et la conservation des ressources biologiques aquatiques à hauteur de 16,9 M€ ;
- encourager les activités aquacoles durables, ainsi que la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture, à hauteur de 30 M€ ;
- soutenir l'économie bleue et le développement durable et intégré des zones côtières, à travers la mise en œuvre du volet territorialisé DLAL, à hauteur de 8 M€.

Compte-tenu de l'architecture du programme, certaines thématiques sont réparties de manière transversale à l'intérieur des dispositifs. C'est le cas notamment de l'innovation (projets régionaux) qui bénéficiera d'un budget cumulé interne à cette maquette de 5,8 M€. C'est le cas également des mesures en faveur des infrastructures portuaires, réparties elles-aussi au sein de plusieurs objectifs ; le montant prévisionnel cumulé à l'intérieur de cette maquette s'élève ainsi à 11,3 M€. Comme pour la période 2014-2020, un document-cadre, qui prend la suite du Plan régional d'organisation et d'équipement des ports de pêche (PROEP) pose le socle d'intervention.

\\ 2025 en actions

→ Soutenir la dynamique de programmation sur l'ensemble des dispositifs

Le programme national FEAMPA a été approuvé par la Commission européenne à l'été 2022 ; la convention régissant la mise en œuvre de la subvention globale FEAMPA par le Conseil régional a été signée avec l'Autorité de gestion nationale en décembre 2022, permettant le démarrage officiel de la sélection des dossiers.

\\ Propositions budgétaires

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

9 900 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 300 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Lancée à l'été 2023, la programmation des dossiers a progressivement concerné l'ensemble des dispositifs et s'est fortement accélérée au cours de l'année 2024, pour atteindre au 30/09/2024 un montant total de 6,7 M€ engagés, soit 12,2% de la maquette. Plus d'une centaine de nouveaux projets ont été ainsi retenus depuis début 2024 par la Commission régionale de sélection pour la Pêche et l'Aquaculture, ou par les GALPA pour le volet territorialisé, portant le total à 122 opérations :

- 43 d'entre elles (1,4 M€) concernent la priorité 1 relative aux activités de pêche et à la conservation des ressources : installation des jeunes pêcheurs, modernisation, adaptation et diversification des activités de pêche, réduction de la consommation d'énergie et efficacité énergétique des navires, notamment ;
- 66 (4,8 M€) relèvent de la priorité 2 qui soutient les activités aquacoles (en particulier leur modernisation, leur développement et leur adaptation), et la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture ;
- 13 (0,5 M€) sont rattachées à la priorité 3 qui porte la mise en œuvre du volet territorialisé du FEAMPA (DLAL).

L'année 2025 devra confirmer cette bonne dynamique sur l'ensemble des dispositifs, au niveau régional et au niveau territorial. Cela sera essentiel d'abord pour soutenir les porteurs de projets dans la réalisation de leurs investissements et de leurs actions individuelles et collectives. Ceci le sera tout autant pour favoriser la montée en puissance des paiements aux bénéficiaires, au fur et à mesure de la mise en œuvre de leurs actions, dans la perspective du 1^{er} seuil de dégage­ment d'office qui s'appliquera fin 2025.

→ Accélérer les paiements aux bénéficiaires, en vue de l'atteinte du 1^{er} seuil de dégage­ment d'office fin 2025

Les paiements aux bénéficiaires ont démarré au printemps 2024 et sont fluides. Ils atteignent au 30/09/2024 un montant de 900 k€, répartis sur une vingtaine de dossiers. Ce rythme de démarrage est cohérent avec la montée en puissance progressive de la programmation, et les délais de réalisation des projets.

Pour autant, l'enjeu majeur de l'année 2025 sera de fortement accélérer les versements aux bénéficiaires, en vue de l'application du 1^{er} seuil de dégage­ment d'office. Le programme FEAMPA étant d'envergure nationale, le seuil de dégage­ment d'office s'appliquera à cette échelle, dans une mutualisation de l'ensemble des paiements réalisés sur les dispositifs régionaux et nationaux.

Ceci nécessitera d'une part que les dépôts des demandes de paiement par les porteurs de projets se fassent à rythme régulier et sans délais au fur et à mesure de la réalisation de leurs projets. Pour ce faire, la Région sera force d'accompagnement pour les épauler autant que de besoin dans cette phase. Ceci nécessitera également que le traitement de ces demandes se fasse de manière fluide et au fil de l'eau, pour éviter tout retard de versement aux bénéficiaires et de comptabilisation vis-à-vis de la Commission européenne.

L'année 2025 sera par ailleurs marquée par le démarrage des premiers audits, tant au niveau du système de gestion mis en place par la collectivité, qu'au niveau des opérations soutenues.

Programme 808

Assistance technique

\\ Raison d'être du programme

La Région assume depuis 2014 l'Autorité de gestion pleine et entière d'une grande partie des fonds européens intervenant sur le territoire breton. Ce rôle a été renouvelé pour la nouvelle programmation 2021-2027.

Cofinancé par les fonds européens dans le cadre de l'assistance technique, le programme 808 sert de support aux actions déployées au titre des missions d'Autorité de gestion, avec quatre objectifs principaux.

Le premier d'entre eux est d'assurer la qualité et la fluidité de la gestion. Cet objectif s'appuie à la fois sur des mesures d'accompagnement des bénéficiaires mais aussi de l'activité quotidienne d'instruction des demandes d'aides et de paiement. Ces actions contribuent à maîtriser les risques de toute nature dans le déploiement des programmes ; les résultats positifs des différents audits et le bon avancement financier constatés depuis 2014 pour les deux programmations en témoignent.

Le deuxième objectif soutient l'association du partenariat régional dans toutes les étapes clés de la mise en œuvre des programmes. La mise en œuvre des programmes européens s'appuie en effet sur un principe d'association du partenariat public et privé. Ainsi, pour tous les fonds, la sélection des projets avant programmation par l'Autorité de gestion est effectuée au sein de comités spécifiques, au niveau régional, ou au niveau local pour les dossiers relevant des volets territorialisés. Au niveau transversal, le dialogue et les prises de décision importantes sur les programmes s'effectuent au sein du Comité de suivi. Ces instances ont élargi leur champ d'intervention aux nouveaux programmes et assurent donc le suivi de l'ensemble des périodes.

Le troisième objectif est de diffuser une information claire et accessible sur les financements européens et de valoriser l'action de l'Union européenne sur le territoire breton. De nombreux outils sont déployés depuis 2015 et régulièrement mis à jour ; ils sont complétés chaque année de nouvelles actions s'appuyant sur les projets financés par les programmes pour donner une image plus concrète de l'aide de l'Europe. Ces outils accompagnent aussi l'accélération du déploiement de la nouvelle période de programmation et permettent aux bénéficiaires de remplir leurs obligations de communication.

Le dernier objectif concerne la mise en œuvre du plan d'évaluation des programmes. Plus qu'une obligation réglementaire, il permet d'accompagner l'Autorité de gestion et le partenariat régional dans l'analyse de l'impact des dispositifs et a apporté également un soutien important dans la préparation des nouveaux programmes.

\\ 2025 en actions

→ Soutenir l'Autorité de gestion dans la mise en œuvre simultanée des programmations 2014-2020, 2021-2027 et de relance

Depuis 2022, l'Autorité de gestion est mobilisée simultanément sur la clôture des programmes démarrés en 2014, y compris les enveloppes complémentaires de relance, et sur le lancement de la nouvelle programmation 2021-2027.

L'année 2025 sera la dernière année marquée par ce contexte particulier, avec cette fois-ci, la clôture définitive de l'ensemble des paiements aux bénéficiaires et des appels de fonds à la Commission européenne pour les fonds FEAMP, FEDER et FSE. Les fonds FEADER ont bénéficié d'un report au 31 décembre 2025, mais l'enjeu reste très important compte-tenu de la volumétrie des aides agricoles. Sur les 3 premiers fonds, la forte mobilisation des services et des partenaires régionaux a permis d'assurer une certification proche de 100% sur le FEDER et le FSE. Le règlement STEP adopté par la Commission Européenne ayant autorisé une prise en charge exceptionnelle jusqu'à

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

420 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

720 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

100% des dépenses, le remboursement de la Commission Européenne sera porté à 100% de l'enveloppe sur les deux fonds concernés.

Concernant le FEADER, le travail de clôture sera poursuivi tout au long de l'année 2025, avec probablement un ultime remaquettage destiné à optimiser là-encore la consommation finale du fonds.

En parallèle, l'Autorité de gestion sera pleinement mobilisée pour soutenir l'accélération de la programmation et du paiement des aides sur la nouvelle programmation. L'année 2024 a permis non seulement l'accélération de la programmation sur le FEDER et le FSE+ mais aussi sur le FEAMPA permettant à la Région Bretagne de se maintenir dans le peloton de tête des régions françaises. Mais le contexte national et européen risque d'aboutir à un ralentissement du dépôt des demandes de financement (déjà constaté sur les mesures recherche et innovation par exemple) sur lequel la Région sera très attentive et qui nécessitera de mobiliser régulièrement le partenariat et les services instructeurs de la Région.

L'accélération de la programmation se fera dans un contexte serein du fait du classement en catégorie « 1 » de la Région Bretagne, démontrant une qualité de gestion optimum et plaçant la Région dans les 5 à 6 meilleures régions européennes. Le travail sur la simplification sera poursuivi, notamment sur le FSE+ avec une étude menée en lien avec la Direction de l'audit sur la mise en place d'options de coûts simplifiés.

→ Favoriser le dialogue avec le partenariat régional

Mobilisés très régulièrement tout au long de l'année, en présentiel ou par voie dématérialisée, le Comité régional de suivi des fonds européens, et les Comités de sélection des projets auront de nouveau en 2025 un rôle important notamment sur l'accélération nécessaire de la programmation afin d'éviter tout risque de dégageant d'office des crédits (53,4 M€ FEDER/FSE+ à atteindre). Les premiers comités ITI FEDER de Brest et de Rennes Métropole ayant été installés en 2024 permettront aussi de contribuer efficacement à cet objectif.

Concernant le FEADER, 2025 étant l'année de clôture du programme 2014-2022, la programmation sur le nouveau programme, déjà entamée (notamment sur l'installation des jeunes agriculteurs et les investissements sur les exploitations) sera accélérée, tout comme les paiements qui montent progressivement en puissance.

Au-delà des missions qui leur sont confiées officiellement par la réglementation européenne, le dialogue et l'information donnée aux partenaires dans ces différentes instances sont également très importants en terme d'accompagnement des bénéficiaires ; relais sur les territoires et auprès des professionnels sur les opportunités de financement européen, le partenariat est ainsi mobilisé pour informer les porteurs de projets sur les dispositifs ouverts à la programmation et sur les modalités d'accès aux financements. Des outils de communication peuvent leur être mis à disposition pour ce faire.

→ Déployer les actions de communication accompagnant l'accélération de la nouvelle programmation

L'année 2024 a été marquée par une nouvelle diffusion de la campagne de communication utilisant les supports d'information adoptés pour montrer le lien entre les fonds européens et la vie quotidienne des citoyens bretons (campagne basée sur 4 spots vidéo montrant « l'Europe qui nous réunit au quotidien »). Les retours obtenus ont démontré le bon impact de l'utilisation des médias comme la télé segmentée.

L'année 2025 sera l'occasion de préparer la nouvelle phase du plan de communication, ainsi qu'une nouvelle campagne média pluriannuelle. Celle-ci devra tenir compte d'un contexte national et européen démontrant la faible connaissance de l'impact des politiques européennes alors même que celles-ci seront requestionnées pour la période post 2027. L'objectif sera donc de développer des outils percutants, visant notamment à combattre non seulement des idées reçues, mais aussi les nombreuses « fake news » inondant les réseaux sociaux.

Le site web europe.bzh restera la porte d'entrée pour tous les financements européens en Bretagne, qu'ils soient gérés par la Région, l'Etat ou directement par la Commission européenne. Outil d'information généraliste sur l'action de l'Europe en Bretagne, il est aussi l'outil d'information et d'accès aux aides pour les bénéficiaires.

→ Finaliser le plan d'évaluation en support à la clôture des programmes 2014-2020 et piloter le système de suivi de la nouvelle programmation

Le plan d'évaluation a été réorienté depuis 2022 sur l'analyse des programmes 2014-2020. L'année 2025 sera marquée par la réalisation au 1^{er} semestre d'une AMO sur le rapport de clôture FEDER / FSE 14-20 (renforcé sur le volet évaluatif). Sera également engagé d'ici le 31/12/2025 une AMO sur le rapport de clôture FEADER pour accompagner sa réalisation sur l'année 2026. Enfin, une première évaluation de mise en œuvre sur l'un des programmes 21-27 est prévue. Par contre, l'examen réglementaire à mi-parcours du programme FEDER /FSE+ sera réalisé en interne et ne mobilisera donc aucun crédit.

Sur les programmes 2021-2027, l'enjeu majeur sera également de continuer à déployer et à améliorer l'ensemble des fonctionnalités du système d'informations AIDEN, sur tous les fonds, et notamment le FEADER et le FEAMPA qui utilisent ce système d'informations pour la première fois.



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 35711 Rennes cedex 7
Tél.: 02 99 27 10 10 | [X](#) regionbretagne | [f](#) regionbretagne.bzh | [@](#) region.bretagne | [in](#) Région Bretagne
www.bretagne.bzh